Système Normalisé
Observation Indépendante Externe

Foder
Forêts et Développement Rural
Pour un Monde meilleur

Réf. : 015/RM-OIE/EU-CFPR/FODER/062016

OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE

RAPPORT DE MISSION

Effectuée dans le village Nkondong I, Arrondissement de Ngoyla (Département du Haut-Nyong, Région de l'Est– Cameroun)

Juin 2016

Forêts et Développement Rural

Tel : 00 237 222 00 52 48 | E-mail : foder_org@yahoo.fr | B.P. 11417 Yaoundé - Cameroun

Les informations contenues dans ce rapport relèvent exclusivement de la seule responsabilité de FODER et ne peuvent en aucun cas refléter l'opinion de l'Union Européenne, du DFID ou de l'Université de Wolverhampton

UKaid from the British people

UNIVERSITY OF WOLVERHAMPTON
KNOWLEDGE • INNOVATION • ENTERPRISE

Projet Congo Basin VPA-FLEGT implementation : Championing Forest People's Rigths and Participation (EU-CFPR)

Référence du projet : DCI – EN/2013/323 – 9206

Nature du document : Rapport de mission d'observation indépendante externe (document confidentiel)

Période : Juin 2016

Date de soumission : 04/07/2016 (MINFOF)

Auteur : Forêts et Développement Rural (FODER)

www.forest4dev.org | www.anti-cor.org | www.forest4dev.org

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

E-mail : foder_org@yahoo.fr

Tel : 00 237 222 00 52 48

Crédit photos : © FODER 2016

Liste des acronymes

APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et de produits dérivés
BRC	Brigade Régionale de Contrôle
COVINKO	Communauté Villageoise de Nkondong
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse
DFN	Domaine forestier national
Ets	Etablissement
FC	Forêt Communautaire
FODER	Forêts et Développement Rural
GPS	Global Positioning System
MINFOF	Ministre/Ministère des Forêts et de la Faune
OIE	Observation Indépendante Externe
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ROF	Responsable des Opérations Forestières
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
UE	Union Européenne
UFA	Unité forestière d'Aménagement

Résumé exécutif

L'association Forêts et Développement Rural (FODER) a été informée par certains membres des communautés locales de Nkondong I (Arrondissement de Ngoyla), d'une exploitation forestière présumée illégale dans les forêts du domaine national au voisinage du village Nkondong I. En réponse, FODER a organisé une mission d'observation indépendante externe (OIE) du 31 mai au 03 juin 2016 pour documenter les activités d'exploitation forestière dans le village Nkondong I, ce conformément à l'une de nos thématiques visant l'application des réglementations et Etat de droit.

L'observation objet du présent rapport est assise sur la revue des lois et règlements régissant le secteur forestier au Cameroun, la consultation de la liste des titres forestiers valides dans l'arrondissement de Ngoyla, la descente sur les lieux d'activité d'exploitation du bois en forêt, les entretiens individuels et collectifs ainsi que la triangulation. Au terme des investigations menées sur le terrain, l'équipe de mission a observé les faits suivants:

- Sept (07) souches non marquées dans l'UFA 10035 ;
- Six (06) parcs dont deux (2) parcs d'embarquement au bord du Dja coté du village Zoulabot 2 et quatre (4) du côté de l'UFA 10035 avec un total d'environ 890 chevrons 110 lattes, soit 1000 pièces pour un volume total de **12.4656 m^3**.

Au regard des faits observés sur le terrain, FODER recommande à Monsieur le Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Est de commettre une mission de contrôle dans l'UFA 10035 afin de vérifier les faits rapportés dans cette mission et de punir les auteurs et complices d'atteinte à la réglementation forestière.

Contexte et justification

La région de l'Est Cameroun et notamment l'arrondissement de Ngoyla dans le département du Haut-Nyong, est une zone qui connaît une intense activité d'exploitation forestière depuis 2011. Cette activité forestière s'opère par les exploitants forestiers attributaires des UFA 10027, 10028 (FIPCAM), 10032 (SCIFO), 10033 (GRACOVIR), 10034 (CAMAIRON), 10035 (IBC), et 10067 (BOTAC). Ces UFA sont situées en périphérie des forêts communautaires. Et, comme dans toutes les zones forestières du Cameroun, Ngoyla n'est pas en reste des actions et pratiques illégales orchestrées dans ces forêts par certaines personnes.
Sur le plan institutionnel, l'arrondissement de Ngoyla est doté d'un poste forestier et chasse, du Service de la Conservation du Parc National de Nki et du WWF, organisation internationale d'appui aux initiatives de conservation et de maintien de la diversité biologique. Le poste forestier et chasse de Ngoyla est composé d'un seul élément en la personne du Chef de poste dont la mission principale est le suivi et le contrôle de tous les chantiers d'exploitation forestière actifs dans l'arrondissement.

Au mois d'avril 2016, lors d'une promenade menée par les membres du bureau de gestion de la forêt communautaire de Nkondong (COVINKO), des madriers débités à la tronçonneuse ont été trouvés en bordure du fleuve Dja qui sépare le village Nkondong I et du village Zoulabot 2. La dénonciation formulée par les membres de la communauté de Nkondong I, révèlait que, ces activités seraient l'œuvre d'un certain Thierry NOUGANG. En fait, ces exploitants utilisent les pirogues pour transporter le bois exploité dans l'UFA 10035 et rejoindre le village Zoulabot 2.

C'est pour observer et documenter ces allégations d'exploitation forestière illégale, que FODER a organisé une mission dans le cadre du projet ***« Mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire dans le Bassin du Congo, promouvoir les droits et la participation des peuples de forêts »*** du 31 mai au 03 juin 2016 dans l'arrondissement de Ngoyla. La mission consistait plus spécifiquement à :

1. Collecter toutes les informations disponibles relatives aux faits portés à la connaissance de FODER ;
2. Documenter l'activité d'exploitation forestière en cours dans les villages suscités et procéder à l'interprétation des éléments et indices collectés ;
3. Documenter toutes les démarches déjà entreprises par les communautés ;
4. Elaborer la cartographie des faits observés par les observateurs ;
5. Rédiger un rapport d'observation indépendante externe et partager les résultats de la mission aux administrations en charge des questions forestières.

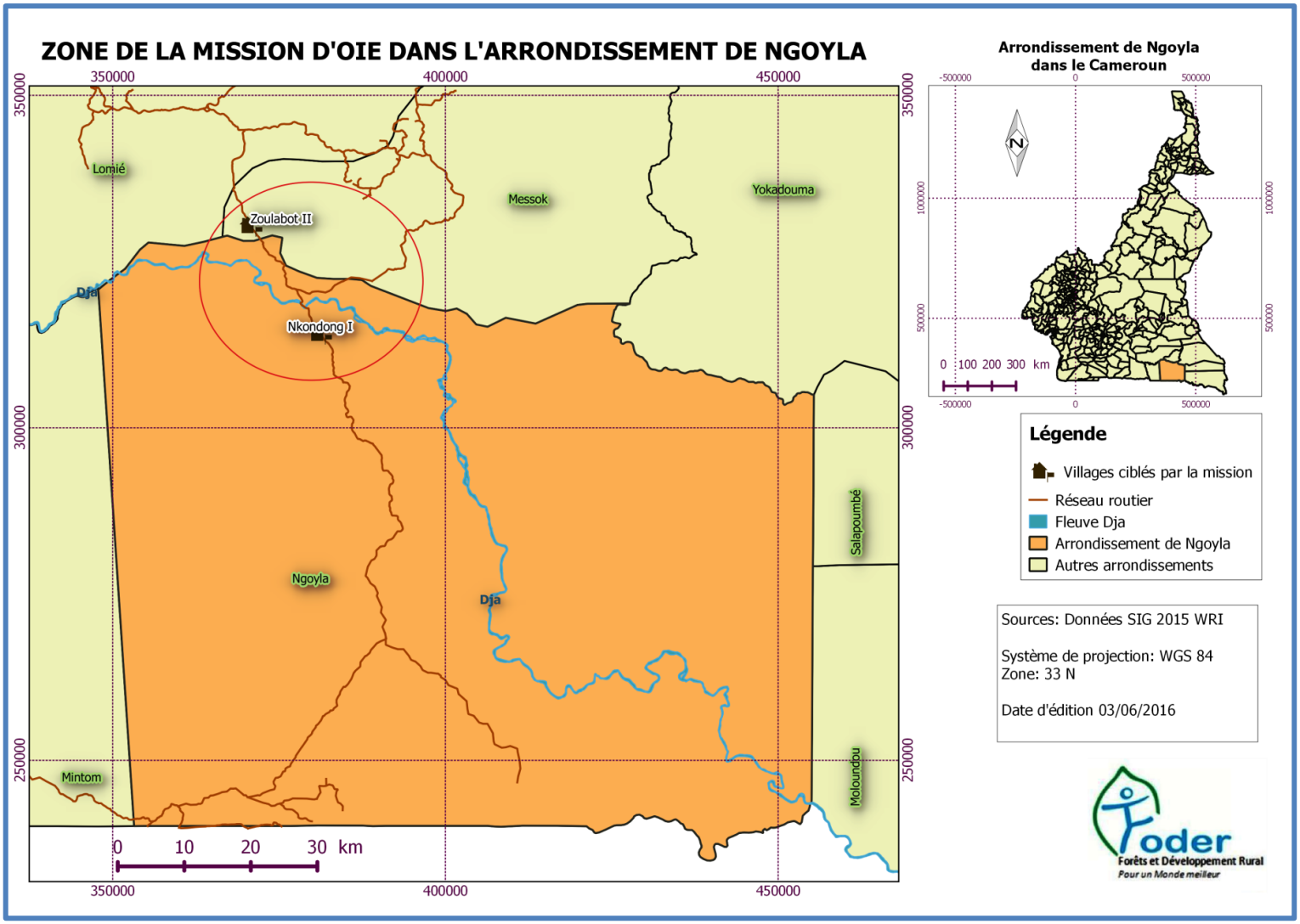

Figure 1 : Zone de mission d'OIE dans l'arrondissement de Ngoyla

1. Matériels, Méthodologie et Composition de l'équipe

1.1. Matériels

L'équipe de mission s'est servie du matériel suivant :

- un véhicule « Pick-up » 4x4 ;
- deux récepteurs GPS Garmin-Etrex Venture ;
- un décamètre ;
- deux appareils photos numériques pour la prise des vues ;
- une pirogue.

1.2. Méthodologie

Afin d'atteindre les objectifs à elle assigner, l'équipe de la mission a procédé à des investigations le long des rives du fleuve Dja et dans l'UFA 10035. Les mensurations (longueurs, largeur et épaisseur) sur les bois débités dans les parcs ont été effectuées à l'aide de ruban métrique. L'équipe de mission s'est servie des récepteurs GPS pour géo localiser les indices d'exploitation forestière. Un membre de chaque communauté (Nkondong I et Zoulabot 2) favorable à l'activité a été mobilisé pour accompagner l'équipe de mission sur le terrain. A Nkondong I, des entretiens documentés ont été réalisés avec quatre membres de la communauté. A Zoulabot 2, ces entretiens ont été réalisés avec deux membres de la communauté. La mission proprement dite a commencé par une réunion préliminaire organisée avec les informateurs de FODER pour planifier de manière participative la collecte des informations.

Les données géo référencées ont été saisies et traitées dans le tableur Excel 2007, puis analysées dans le logiciel QGIS 2.14.2-Essen.
Le volume de bois scié trouvés dans les parcs a été calculé sur la base de la formule suivante:
Volume de bois scié = Longueur x Largeur x Epaisseur x nombre de pièces

1.3. Composition de l'équipe

L'équipe de mission était composée de:

- Un Responsable qualité, chef de mission ;
- Un ingénieur des travaux des eaux, forêts et chasses ;
- Un chauffeur ;

- Deux membres des communautés Nkondong 1 et Zoulabot 2.

2. Faits et imagerie des faits

Les faits suivants ont été observés par l'équipe dans l'UFA 10 035, avoisinant la FC COVINKO:

Niveau des parcs

Cinq (05) parcs de débités, soit deux (02) sur la rive du Dja, du côté de Zoulabot 2 et trois (03) dans l'UFA 10 035.

Photo 1: Parc à bois débités sur la rive du Dja côté du village Zoulabot 2**(Coordonnées UTM : X=0378404/Y=0318874)**

Photo 1: Parc bord route, de chargement des bois débités **(Coordonnées UTM : X=0378093/Y=0319689)**

Photo 3: Madriers gisant en bordure du Dja **(Coordonnées UTM : X=0377992/Y=0319592)**

Photo 4: Un chantier de sciage avec des rebus de bois (**Coordonnées UTM : X=0374914/Y=0319366)**

Photo 5 : Parc de stockage en forêt
(Coordonnées UTM : X=0374891/Y=0319263)

Photo 6 : Parc de stockage en forêt
(Coordonnées UTM : X=0374808/Y=0319416)

Au niveau du fleuve

L'équipe de mission en remontant le fleuve a croisé trois (03) pirogues transportant des bois débités.

Photo 7: Deux (02) Pirogues transportant des bois débités

Photo 8: Pirogue transportant des bois débités

Niveau des souches

Un total de sept (07) souches d'essences exploitables ont été identifiés dans l'UFA 10 035, au voisinage de la FC,

Photo 9: Souche de Sipo illégalement abattue avec restes de débités sur les lieux **(Coordonnées UTM X=0374861/Y=0319180)**

Photo 10: Souche d'Assamela avec restes de sciage et quelques débités sur les lieux **(Coordonnées UTM : X=0374840/Y=0319196)**

Photo 11: Souches, débités et restes de Sciage de Padouk rouge **(Coordonnées UTM : X=0374361/Y=0319370)**

Photo 12 : Câble abandonné (**Coordonnées : UTM X=0374554/Y=0319370)**

Photo 13 : Trace du bois inventorié (**Coordonnées : UTM : X=0374518/Y=0319257**)

Informations collectées auprès des communautés et personnes ressources

Les informations reçues des représentants des communautés locales et de certaines personnes ressources des villages Nkondong I et Zoulabot 2 font état de ce que :

- Une exploitation sans CAE (Certificat annuel d'exploitation) serait en cours et serait mise en œuvre de se dérouler par un certain Thierry NOUGANG dans la forêt communautaire de Nkondong I sous la supervision du Président de la forêt communautaire de Nkondong I et du ROF (Responsable des opérations forestières). Aux dires du ROF, cette activité ferait partie des affaires confidentielles du Président.

- L'exploitation dans l'UFA 10035 serait mise en œuvre par un certain Thierry NOUGANG en complicité avec quelques membres de la communauté de Zoulabot 2 qui considèreraient que cette parcelle est leur domaine traditionnel. Et le principal matériel utilisé est la scie mobile (marque Lucas Mill) pour scier le bois en forêt,
- Le bois coupé et scié est transporté de Zoulabot 2 en passant par Lomié, Mindourou, Abong-Mbang pour atteindre Yaoundé.

3. Cartographie des faits

Voir page 12

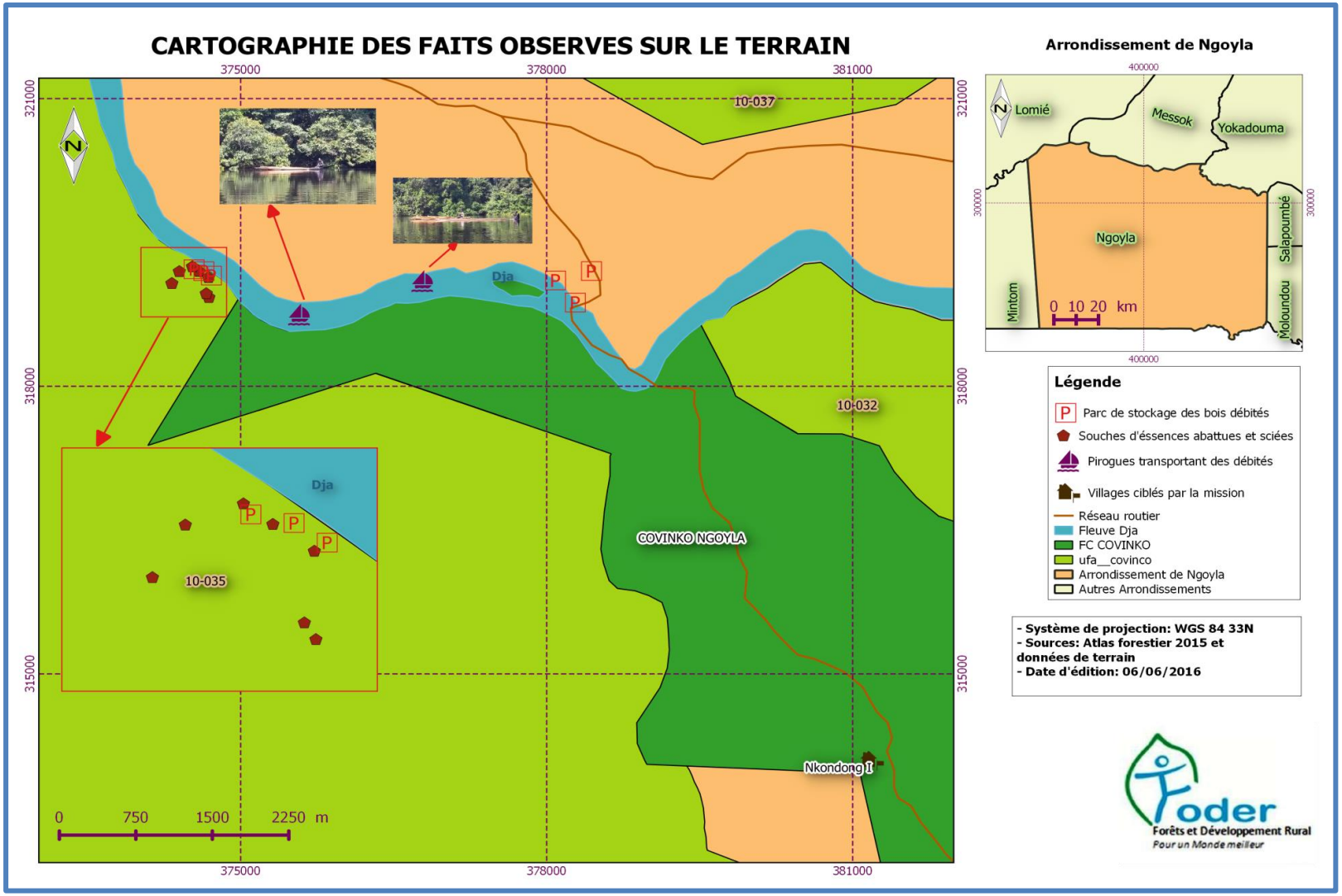

Figure 1: Carte des faits observés dans l'UFA 10 035, au voisinage de la FC COVINKO

4. Analyse des faits

Au regard de la carte des faits (Voir **figures 2**), il apparaît clairement que six (6) souches non marquées, trois (3) parcs de madriers, un total estimé de **1.000 pièces** de bois sciés et un volume de bois débités estimé à **12.4656 m^3** sont situés dans l'UFA 10035. Les marques (**P6, 349**) portées par la bille de Sapeli coupée et sciée (coordonnée UTM **X=0374518/Y=0319257**) situé dans l'UFA 10035 confirment les témoignages des communautés locales selon lesquelles IBC avait inventorié cette parcelle de l'UFA, en dépit du fait que l'exploitation ne s'est pas effectuée depuis 02 ans.
Le non marquage des souches démontre l'intention de l'exploitant de vouloir masquer ses traces dans ce chantier.

Au regard du journal des titres valides *n°0668/FCO/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SEGIF du 31 mars 2016* les forêts communautaires COVINKO (Nkondong I) et COBANKAM (Zoulabot2) n'ont pas obtenu de CAE leur permettant d'exploiter le bois en 2016.
Les entretiens documentés avec les communautés locales révèleraient que cette exploitation est perpétrée par un certain Thierry NOUGANG et autres avec la complicité de certains membres des communautés de Nkondong I et de Zoulabot 2. Les sommes d'argent reçues par le Président et le ROF de COVINKO aux mois de mars et avril 2016 des mains de Thierry NOUGANG soit respectivement quatre cent mille francs (400.000FCFA) et trois cent soixante-quinze mille francs (375.000FCFA) (voir **annexe3 qui présente les décharges des sommes d'argent correspondant**) démontrent de leur implication dans le développement des chantiers d'exploitation qui se déroulent dans la forêt communautaire et dans l'UFA 10035.
Ces différents chantiers se déroulent en violation de l'article ***44 alinéa 1 de la loi n° 94/01*** qui dispose que *: «L'exploitation d'une forêt domaniale de production se fait, soit par vente de coupe, soit par convention d'exploitation ».*

Ces faits sont réprimés par l'article 158 de la loi n° 94/01 qui énonce qu' : « ***Est puni d'une amende de 3.000.000 à 10.000.000 francs C.F.A. et d'un emprisonnement de un (1) an à trois (3) ans ou de l'une de ces peines l'auteur de l'une des infractions suivantes :- l'exploitation forestière non autorisée dans une forêt domaniale ou communale, en violation des articles 45 (1) et 46 (2) ci-dessus, sans préjudice des dommages et intérêts sur les bois exploités, … »***

5. Difficulté rencontrée

La mission s'est déroulée sans grande difficulté. L'équipe a eu un peu du mal à procéder à ces investigations surtout que le trajet devait s'effectuer par pirogue sur une distance d'environ 05 Km pour atteindre la zone d'exploitation situé dans l'UFA 10035.

Conclusion

En somme, la dénonciation reçue par FODER faisait état d'une exploitation illégale dans la forêt communautaire de Nkondong I. Aux termes des investigations réalisées sur le terrain, il ressort après analyse cartographique que, sept (7) souches non marquées et trois (3) parcs à bois débités ont été observés dans l'UFA 10035 attribuée à la société forestière IBC. Cette exploitation forestière se déroule au moyen de la scie mobile (marque Lukas Mill). Aux dires du ROF de COVINKO, une autre exploitation se déroule dans l'illégalité dans la forêt communautaire de Nkondong I sous la supervision des responsables de gestion de ladite forêt.

Recommandation

Compte tenu des faits observés dans l'UFA 10035 et des dires et preuves rapportées par le ROF de la forêt communautaire COVINKO, FODER recommande au Délégué Régionale des Forêts et de la Faune de l'Est de:

- commettre une mission de contrôle forestier dans l'UFA 10035 et dans les forêts du domaine national aux voisinages des villages Nkondong I et Zoulabot 2 afin de vérifier la légalité des chantiers en cours et de réprimer tous les auteurs et les complices de violation de la réglementation forestière,
- faciliter la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de COVINKO dans l'optique de choisir des nouveaux dirigeants et stopper également l'exploitation frauduleuse qui est en cours actuellement dans la forêt communautaire de Nkondong I au détriment des membres de la communauté.

Annexe

Annexe 1 : Volume des bois trouvés dans six (6) parcs dans l'UFA 10035

Rive du Dja

Spécification	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Nombre de pièces	Volume (m^3)
Lattes	210	8	7	650	7.644
Chevrons	210	10	7	200	2.94
Total (T1)					**10.584 m^3**

Bordure de la route

Spécification	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Nombre de pièces	Volume (m^3)
Chevrons	210	10	7	12	1.764
Total (T2)					**0.1764 m^3**

Bord du Dja

Spécification	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Nombre de pièces	Volume (m^3)
Chevrons	210	10	7	03	0.0441
Total (T3)					**0.0441 m^3**

Chantier (Parc en forêt)

Spécification	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Nombre de pièces	Volume (m^3)
Lattes	210	8	7	12	0.1176
Total (T4)					**0.1176 m^3**

Parc en forêt

Spécification	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Nombre de pièces	Volume (m^3)
Lattes	210	8	7	100	1.176
Total (T5)					**1.176 m^3**

Parc en forêt

Spécification	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Nombre de pièces	Volume (m^3)
Chevrons	210	10	7	25	0.3675
Total (T6)					**0.3675 m^3**

Volume total= 10.584 m^3+ 0.1764 m^3+ 0.0441 m^3+ 0.1176 m^3+ 1.176 m^3+ 0.3675 m^3 = **12.4656 m^3**

Annexe 2: Coordonnées des parcs à bois

N° Parc	Longitude (UTM)	Latitude(UTM)	Observations
Rive du Dja	378404	318874	850 pièces observées
Bordure de la route	378093	319689	12 pièces observées
Bord du Dja	377992	319592	03 pièces observées
Chantier (parc en forêt)	374914	319366	10 pièces observées
Parc en forêt	374891	319263	100 pièces observées
Parc en forêt	374808	319416	25 pièces observées
Totaux			1000 pièces observées

Annexe 3 : Copie des décharges signées par le Président de la FC de Nkondong I matérialisant les sommes perçues pour le suivi du CAE dont le remboursement serait en m^3 du village.

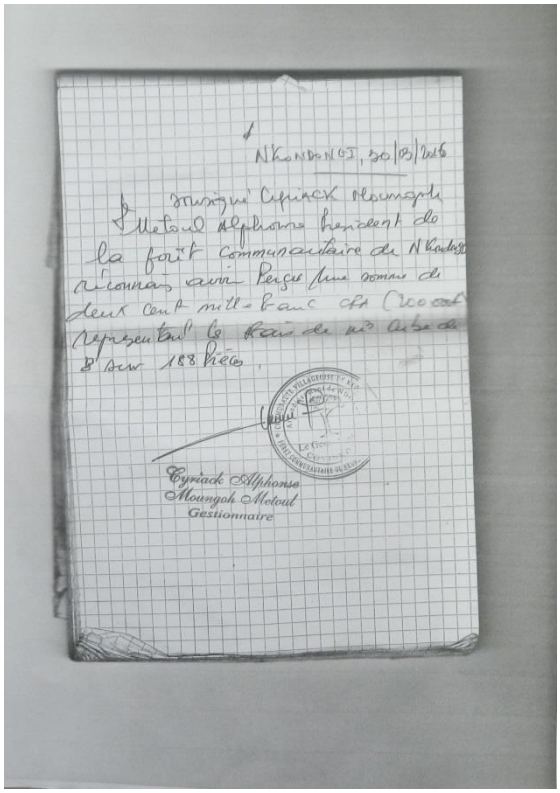
Nkondongi, 30/03/2016
Je soussigné Cyriack Moungoh Metoul Alphonse bénéficiaire de la forêt communautaire de Nkondongi reconnais avoir reçu la somme de deux cent mille francs cfa (200 000 cfa) représentant le prix de mes arbres de 8 sur 188 pièces
Cyriack Alphonse Moungoh Metoul
Gestionnaire

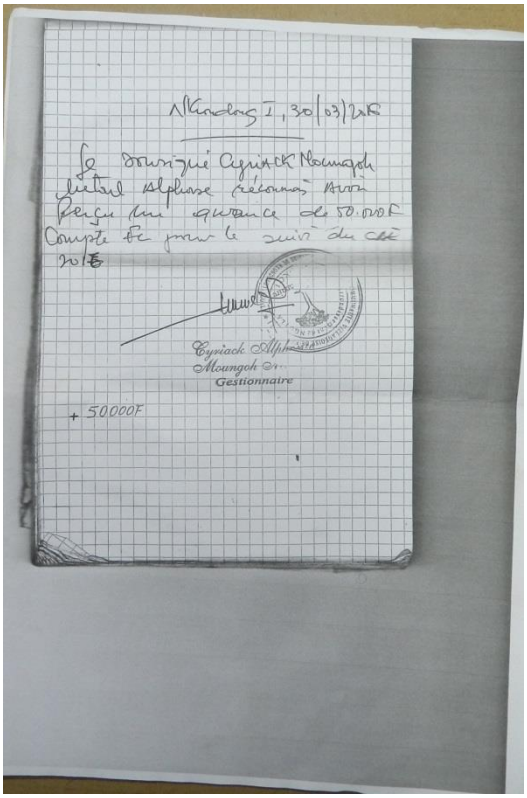
Nkondongi, 30/03/2016
Je soussigné Cyriack Moungoh Metoul Alphonse reconnais avoir reçu une avance de 50.000 F Compte tenu pour le suivi du CAE 2016
Cyriack Alphonse Moungoh
Gestionnaire
+ 50000F

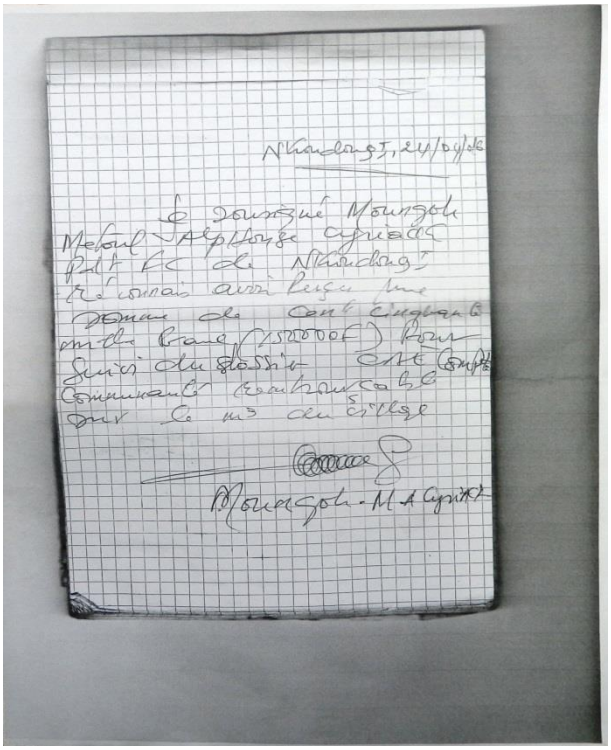

Nkongsamba I, 24/05/16

Je soussigné Mounzoh Michel Alphonse cyriaque Pdt RC de Nkongsamba

Reconnais avoir reçu une somme de cent cinquante mille francs (150000F) pour suivi du dossier CNTF compte communautaire bancaire sur ce ms du village

Mounzoh-M A Cyriaque

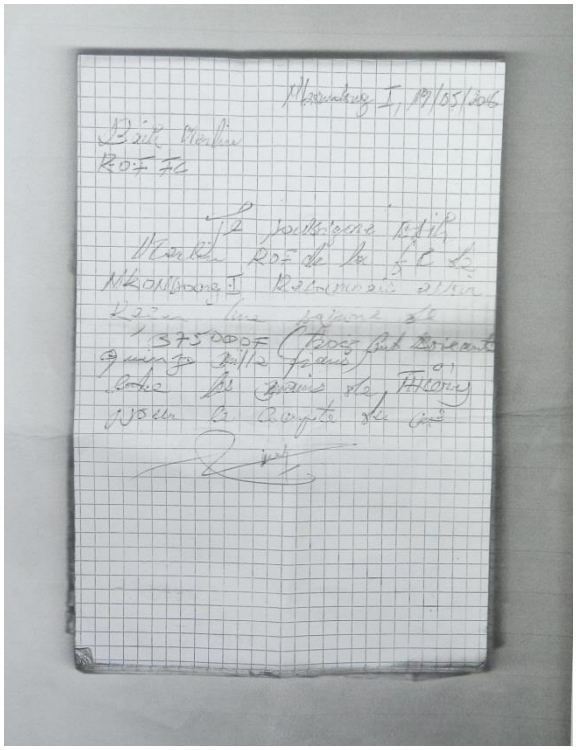

Nkongsamba I, 19/05/2016

Bzik Merlin
ROF FC

Je soussigné Bzik Merlin ROF de la FC de Nkongsamba I Reconnais avoir reçu une somme de 1375000F (Trois cent soixante quinze mille francs) au titre des frais de FHORN sur le compte du club